

## **Animation des quartiers - Avenant programmatif 2004 avec l'Association Départementale des Francas**

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** La Ville de Besançon a passé une convention le 21 décembre 2001, fixant ses relations avec l'Association Départementale des Francas dans le cadre de sa politique générale d'animation.

Cette convention prévoit la signature d'un avenant programmatif annuel tenant compte du budget prévisionnel de l'association et de son programme annuel d'activités.

Après discussion paritaire, il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 398 775 € pour l'année 2004 pour la mise en oeuvre des activités définies dans l'avenant :

- \* 10 centres de loisirs maternels et primaires, répartis sur l'ensemble de la ville travaillant suivant les cas les mercredis, soirées, petites et grandes vacances
- \* des mini-camps et séjours 13/16 ans
- \* une offre de loisirs pour pré-adolescents de Planoise
- \* la ludothèque aux Orchamps
- \* des activités inscrites par ailleurs dans le cadre du Contrat de Ville, du CEL et du CTL.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer l'avenant programmatif 2004 avec l'Association Départementale des Francas,
- lui attribuer une subvention d'un montant de 398 775 €. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2004 et au chapitre 65.422.6574.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 7 avril 2004*